

HONORAIRES DE L'AGENCE
(T.V.A incluse)

« VENTES »

Montant de la transaction	Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction
Jusqu'à 75 000 €	10 %
Jusqu'à 150 000 €	9 %
Jusqu'à 200 000 €	8 %
Jusqu'à 250 000 €	7 %
Jusqu'à 350 000 €	6 %
Supérieur à 350 000 €	5 %
Terrains et Locaux commerciaux	8 %

*Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur
selon les conditions du mandat.*

« LOCATIONS »

Appartements / Maisons	<p>Bailleurs : 5 % du loyer annuel CC + 185 € de frais de rédaction d'actes</p> <p>Locataires : 15 € x m² (la surface du logement) (12€ x m² de surface habitable correspondant à la prestation de visite, constitution du dossier et rédaction du bail. 3€ x m² de surface habitable concernant l'établissement d'état des lieux d'entrée)</p>
-----------------------------------	--

Les honoraires de location sont à partager de moitié entre le Bailleur et le locataire.